



Les trois Consuls : Sieyès, Bonaparte et Ducos.

En 1796, si les Fêtes religieuses reprennent leur place, on conserve Sept Fêtes légales Décadaires prévues par la Convention dans la loi du 25 octobre 1795 (3 brumaire An IV) : Fondation de la République, de la Jeunesse, des Epoux, de la Reconnaissance des Victoires, de l'Agriculture, de la Liberté et de la Vieillesse. On ne parle plus de l'Etre suprême.

Le 21 janvier 1797, en la Fête anniversaire de la mort du tyran, on oblige fonctionnaires et membres du clergé autorisé à renouveler le serment : *Je jure haine à la royauté et à l'anarchie ; je jure attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'An III.*

En 1797, les prêtres infirmes ou réfractaires sont autorisés à récupérer leurs biens.

A l'automne de l'An VI (1797) et le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797), une reprise en main par les Républicains fait perdre tout espoir aux royalistes, aux émigrés et aux tièdes. Des députés sont proscrits et les déportations sont nombreuses. Le Directoire fait appel à l'armée. Le général Bonaparte n'est pas loin. Il est vrai que le tribut payé par ses conquêtes fait rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat.

Le Directoire réussit à stabiliser la monnaie en remboursant un tiers de sa dette.



Général Jacques Marin

Le 1^{er} juillet 1797, le lieutenant Marin, sous les ordres du général Horoy qui commandait les volontaires de l'Oise, gagne ses galons de capitaine au siège de Toulon avant d'accompagner Bonaparte

en Egypte, en mai 1798. Blessé à Saint-Jean-D'acre le 9 mai 1799, il est nommé chef de bataillon. En 1807, il est colonel au 16^{ème} régiment de ligne et nommé général de brigade le 19 juin 1809. Nous le retrouverons à Ville.

Nicolas de Sales Jourdan, maître en pharmacie, rue du Nord, est élu président de l'administration municipale le 16 mars 1798 (26 ventôse an VI). Il sera destitué le 2 février 1799 (14 pluviôse an VII), date de la Révocation de la municipalité. Il est présent lors de la fête de la Souveraineté du peuple du 20 mars 1798 (30 ventôse an VI)

Toute cette période est agitée par des tendances électorales soit royalistes soit néojacobines. Le retour des émigrés augmente le nombre de royalistes revendiquant en plus des biens saisis et vendus. Les jacobins s'en trouvent confortés. C'est aussi une période qui valorise les excès et tous ceux qui affichent des fortunes pas toujours bien acquises.

Charles François Michel Reneufve (1758-1822), ancien avocat du roi au bailliage en 1788, président de l'administration municipale est nommé le 16 mars 1798. La municipalité est épurée le 9 septembre. Une deuxième coalition s'attaque à la République et la loi Jourdan du 5 septembre 1798 crée une conscription obligatoire (qui durera deux siècles) par tirage au sort parmi les jeunes gens âgés de vingt ans. La motivation manquait, même parmi les anciens de la Garde nationale.

Napoléon Bonaparte, qui avait été envoyé en Egypte au printemps 1798, revient après dix-sept mois d'absence. Il veut réagir aux défaites militaires de la France en Italie et en Allemagne. Toutes les conquêtes ont été balayées. Le Directoire ne fait plus face à la crise. Après le brillant succès du 2 août 1799, à Aboukir, Bonaparte sait qu'il doit réagir.

Le 9 septembre une loi rappelle l'obligation de célébrer le décadi et de ne pas reprendre le culte catholique du dimanche.

Le Directoire accumule les échecs

A l'intérieur, le réveil d'idées royalistes « les cocardes blanches » et d'idées révolutionnaires « les bonnets rouges » obligent les Directeurs, qui font preuve de modération, à réagir par un véritable coup d'Etat permanent contre les extrémistes des deux bords.

C'est le 24 novembre 1798 qu'est créé l'impôt sur les portes et les fenêtres. Le Directoire encourage même les soldats à rançonner les pays conquis...

Jean Baptiste Lenrume (1736), ancien procureur au bailliage en 1770 et greffier en chef au grenier à sel, président de l'administration municipale, puis juge de paix nommé le 2 février 1799, maire le 13 juin 1800 (24 prairial an VIII), charge qu'il refusa.

Les Directeurs sont de moins en moins aptes à contrôler les excès de tout bord. Sieyès, plus modéré, remplace Reubel dans le Directoire ; Merlin et La Revellière-Lepeaux sont remplacés par Ducos et le général Moulin. Comment contrôler les Girondins et les Royalistes ? La situation extérieure se détériore très sérieusement jusqu'en septembre 1799.

L'esprit jacobin se réveille et la cathédrale de Noyon est fermée lors de l'offensive antireligieuse du 1^{er} vendémiaire An VIII (23 septembre 1799). Elle échappe de justesse à une vente, grâce au notaire Moet décourageant les acheteurs par une mise à prix trop forte. Le 9 novembre un décret rétablit la Liberté des cultes.

Le « général Vendémiaire », vainqueur en Italie, et qui a su faire une paix avantageuse à Campoformio le 17 octobre 1797, est acclamé par le peuple, partout où il passe. Tous veulent un chef responsable à la place de ces Directeurs corrompus et enrichis par d'incroyables trafics. Tout le monde est frappé de lassitude et seulement 20% des électeurs approuveront la Constitution de l'An VIII du 13 décembre 1799 (22 frimaire an VIII). Elle rétablit les municipalités et Druon est nommé Maire par le premier Consul.

Devant les députés qui vont se réunir à Saint-Cloud, Bonaparte dit : *Nous voulons la République, la République assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de la liberté civile et de la tolérance politique !*

A la nouvelle de cet Etat en déliquescence, le général Bonaparte débarque à Fréjus le 8 octobre 1799 après la désastreuse cam-

pagne d'Egypte. Grâce à une bonne propagande, rappelant son attachement aux apports positifs de la Révolution et à la République, il jouit d'un grand prestige et cède à la demande d'Emmanuel Sieyès, l'un des cinq Directeurs, en offrant son sabre pour un coup d'Etat salvateur.

La réussite du coup d'Etat des 18 et 19 brumaire An VII (9 et 10 novembre 1799), sur le Conseil des Anciens et des Cinq-cents, grâce à Lucien Bonaparte, permet le remplacement des Directeurs par trois Consuls (Bonaparte, avec Sieyès et Cambacères). Réalisant ses ambitions, il devient Premier Consul et Sieyès est remplacé par Lebrun. Enfin un homme actif et responsable à la tête de l'exécutif. Que de réformes à entreprendre rapidement.

Le 28 décembre 1799 (7 nivôse an VIII), le Premier Consul autorise la reprise du culte le dimanche. Le 15 juillet 1801, un Concordat est signé avec le pape Pie VII (qui avait été élu à Venise le 14 mars 1800). Il sera promulgué le 15 décembre 1802 (18 germinal An X).

A Noyon, le maire Druon préside à l'installation de l'abbé Charles Lejeune comme doyen de la cathédrale ; l'évêque Somme-Oise sera à Amiens. Le 7 Germinal An XI (27 mars 1803), création d'un nouvel étalon monétaire métallique : le « franc Germinal » correspondant à 5 grammes d'argent. Une pièce en or qui durera jusqu'en 1928.

Napoléon Bonaparte fait sienne la réflexion de Cabanis : *Il faut que la classe ignorante n'exerce plus son influence sur la législation, ni sur le gouvernement ; Tout doit se faire pour le peuple et au nom du peuple ; rien ne doit se faire par lui et sous sa dictée irréfléchie.*

La Révolution est terminée.

Le 2 décembre 1804, Napoléon Bonaparte est couronné « Empereur ».

Docteur Jean Lefranc
Vice-président de la Société
Historique de Noyon